



ASSOCIATION LOI 1901

Siège social UDAF GIRONDE - 25 Rue Francis Martin - 33075 Bordeaux Cedex
contact@parrainage33.com - www.parrainage33.com

BULLETIN D'ADHESION 2022

Filleul(le)... Parrain/Marraine... Bénévole... ... et sa famille

ADULTES : NOMS - PRENOMS - DATE DE NAISSANCE

(si enfant placé : représentant légal ou structure d'accueil)

.....
.....
.....

Situation familiale :

Célibataire monoparentale concubin Pacsé(s) Marié Divorcé(e) Veuf(ve)

ENFANTS : NOMS – PRENOMS - DATE DE NAISSANCE

.....
.....
.....

ADRESSE :

.....

MAIL :

.....

TELEPHONE :

.....

J'adhère à P33. L'adhésion familiale annuelle est de : 15 €

Je fais un don supplémentaire à P33 de : €

Soit au total :

➤ **Chèque à l'ordre de PARRAINAGE33 de : €**

ou

➤ **Espèces : Montant : €**

Les adhérents peuvent : participer à la vie de l'association, recevoir les informations, prendre part aux décisions prises lors des Assemblées Générales, bénéficier de la mise en place et de l'accompagnement des parrainages (après accord de la commission), participer avec leur famille aux sorties annuelles organisées par P33, participer aux temps d'accompagnement / formations / retour de pratiques utiles à leur bénévolat.

Adhésions *:

Une adhésion est familiale (un adulte ou un couple et leurs enfants), annuelle et appelle une seule cotisation. Une cotisation familiale donne une voix à chaque adulte bénévole ou bénéficiaire et à chaque mineur de plus de 16 ans.

Les nouveaux membres désireux d'entrer dans l'Association à partir du 31 octobre de l'année ne paieront par anticipation que la cotisation de l'année suivante. Ils seront considérés comme adhérents dès ce paiement effectué.

Les parrains-marraines et les bénévoles s'engagent sur l'honneur à :

- > Avoir l'extrait n°3 de leur casier judiciaire vierge
- > Ne pas avoir été frappés de l'interdiction d'enseigner
- > Etre à jour de leur assurance responsabilité civile
- > Avoir une assurance habitation à jour pour le logement dans lequel le filleul sera accueilli
- > Avoir un permis de conduire valide et une assurance automobile à jour dans le cas d'utilisation de leur véhicule dans le cadre associatif

Déduction d'impôts / reçus fiscaux

Parrainage 33 est association reconnue d'intérêt général : **66% des sommes versées sont déductibles des impôts** dans la limite de 20% du revenu imposable (art. Code général des impôts). Un reçu fiscal vous sera adressé à l'Assemblée Générale de l'année N+1.

DATE et SIGNATURE(S) (des adultes adhérents et/ou du représentant légal)

"En signant ce formulaire, j'accepte les conditions d'utilisation de mes données personnelles mentionnées ci-dessous."

« Les informations recueillies par Parrainage 33 sont enregistrées dans notre fichier informatisé et utilisées pour répondre à votre demande d'information, gérer votre parrainage ou vos dons, vous tenir informé de nos actions et faire appel à votre générosité. Ces données sont partagées avec nos partenaires associatifs, France Parrainages, UDAF 33, et protégées via des Chartes de confidentialité. Parrainage 33 ne pratique ni de vente ni d'échange de données personnelles à caractère commercial. Conformément au Règlement Européen n°2016/679, à la loi CNIL Information et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données ou d'une limitation du traitement vous concernant. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données ».

*Les Statuts et le Règlement Intérieur sont à votre disposition à l'Association.